

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL221

présenté par  
M. Goujon  
-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À la première phrase de l'article L. 811-4 du code de la sécurité intérieure, les mots : « et de l'intérieur » sont remplacés par les mots : « , de l'intérieur et de la justice ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer le renseignement pénitentiaire au second cercle de la communauté du renseignement